

communales. Les organismes non gouvernementaux, les Églises, Amnesty International et le comité interéglises ont tous présenté des recommandations au gouvernement actuel et, en fait, au gouvernement précédent, et tous souhaitent qu'il y ait une véritable réforme et non pas simplement une réforme qui n'en aurait que le nom.

Le président du comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration et député conservateur de La Prairie (M. Jourdenais) a demandé avec insistance, en sa qualité de président, que l'on instaure un système de reconnaissance du statut de réfugié qui fasse honneur à nos traditions et respecte les recommandations ainsi que les opinions exprimées par la population depuis bon nombre d'années.

On peut se demander si ce système avait quelque importance pour le gouvernement et si sa réforme était vraiment une priorité. Avec tous les éléments de preuve présentés par le rabbin Plaut, le comité, les Canadiens et les organismes non gouvernementaux, pourquoi a-t-il fallu trois ans pour soumettre un projet de loi à la Chambre des communes?

On peut en conclure que la réforme n'était pas une haute priorité pour le gouvernement. Il n'avait pas de critères préalables à une réforme du système qui aurait permis aux Canadiens d'avoir à nouveau confiance en la politique de l'immigration et en l'efficacité du système de reconnaissance du statut de réfugié. La confiance des Canadiens est cruciale dans cette équation. Sans la confiance, la compréhension et l'appui des Canadiens, le gouvernement est paralysé. Il est incapable d'adopter des lois progressistes sans l'assentiment des Canadiens d'un bout à l'autre du pays. C'est grâce à leur appui que les gouvernements précédents ont pu agir, notamment celui du très honorable Joe Clark qui fut de courte durée. Sous ce gouvernement et le suivant, celui du très honorable Pierre Elliott Trudeau, nous avons accueilli quelque 106 000 Vietnamiens, réfugiés de la mer, dont la moitié ont été parrainés par des collectivités et des particuliers, et les autres, par le gouvernement canadien.

Nous avons reçu 37 000 Hongrois en 1958, 11 000 réfugiés tchécoslovaques en 1968, 7 000 réfugiés ougandais en 1972; un programme spécial a permis la venue de 7 000 réfugiés d'Amérique du Sud en 1973; nous avons ouvert nos portes à 11 300 Libanais en 1976, à 9 300 réfugiés polonais en 1982; la même année, 3 000 réfugiés salvadoriens sont arrivés, et ainsi de suite.

Par conséquent, le ministre a raison de dire que le gouvernement a porté à 12 000 le nombre de réfugiés qu'il parraine lui-même. Mais il s'agit de réfugiés provenant de divers camps. Le ministre a cependant omis de parler des milliers de réfugiés que le gouvernement précédent a parrainés, outre ceux qui nous ont demandé asile une fois rendus au Canada, et des milliers qui nous sont parvenus dans le cadre de programmes spéciaux alors que le gouvernement conservateur, pour sa part, n'a rien fait de ce genre.

### *Immigration—Loi*

**Mlle MacDonald:** Les libéraux n'ont pas voulu accueillir plus de 5 000 réfugiés vietnamiens.

**M. Marchi:** C'est une honte que le gouvernement conservateur se serve de 300 réfugiés de la mer pour créer une crise alors que, par le passé, le Canada a donné asile à des milliers de personnes. L'ancienne ministre de l'Immigration ne s'est pas levée pour intervenir. J'espère qu'elle le fera au cours du débat, pour reconnaître que nous avons accueilli bien plus que les 12 000 réfugiés des camps.

**Mlle MacDonald:** Le gouvernement libéral ne voulait accepter que 5 000 réfugiés du Vietnam.

**M. Marchi:** J'invite la ministre à parler des autres réfugiés que les Canadiens ont permis à leur gouvernement d'accueillir. Ces réfugiés sont maintenant établis au Canada. Ils s'attendent dorénavant à ce que le gouvernement témoigne envers les réfugiés et les immigrants une tolérance et une ouverture d'esprit semblables à celles dont ils ont bénéficié.

Ils s'opposent certes, comme tous les députés de cette Chambre, aux abus et aux revendications frauduleuses, ils ne veulent assurément pas qu'on récompense ceux qui profitent du désespoir des autres, mais ils souhaitent une politique tolérante, juste, qui satisfasse à l'intérêt supérieur des Canadiens, au lieu d'une politique susceptible d'être temporairement rentable pour ceux qui la proposent mais qui, à la longue, pourrait être néfaste.

Les revendications frauduleuses constituent également un problème crucial. Si nous n'y voyons pas, si nous accueillons au Canada des gens qui ne méritent pas notre protection, des resquilleurs, tout système légitime s'en trouvera sapé à la base. Les demandeurs illégitimes retardent l'accomplissement de la justice à l'égard des personnes qui méritent légitimement la protection du Canada ou d'un autre pays. Tout le monde est d'accord là-dessus.

Toutefois et tout en empêchant les abus, en empêchant que des personnes n'utilisent nos règlements et nos lois à leurs propres fins, on ne doit pas perdre de vue qu'il faut protéger les réfugiés véritables. On ne peut pas oublier comme pays que la Loi doit permettre de protéger d'abord et avant tout les personnes qui ont vraiment besoin d'aide.

Lorsque le gouvernement parle de mesures coercitives, ce qu'il essaie de nous vendre avec les deux projets de loi sur les réfugiés que nous débattons à la Chambre, il dit toujours vouloir décourager les abus, vouloir décourager les personnes qui abusent du système. C'est comme s'il laissait entendre que quelqu'un d'autre à la Chambre des communes est en faveur des abus, qu'une partie de la société favorise des personnes qui ne respectent pas nos règlements et nos lois. Ce n'est évidemment pas le cas.